
MONTREAL – Réunion conjointe du Conseil d’administration de l’ICANN et du CSG
Mardi 5 novembre 2019 – 13h30 à 15h00 EDT
ICANN66 | Montréal, Canada

MATTHEW SHEARS : Bonjour à tous. Je m’appelle Matthew Shears. Réunion conjointe du Conseil d’administration avec le CSG, Groupe des représentants des entités commerciales. Soyez les bienvenus.

Ce que nous allons faire, c’est commencé avec les questions du Conseil d’administration au CSG, avant de passer aux questions du CSG. Mais avant, j’aimerais le donner la parole à Wolf-Ulrich.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Je suis président de l’ISPCP, unité constitutive des fournisseurs de services Internet et de services connectivité ; et je préside actuellement le groupe des représentants des entités commerciales.

Alors merci. Ravi de partager avec vous ce moment, comme toujours, et on va vous accompagner, Cherine, jusqu’à la fin de cette aventure.

MATTHEW SHEARS : Alors nous avons 1 h 30 devant nous ; on espère avoir une bonne discussion. Pour ceux qui sont dans la salle, sachez qu’il va y avoir des micros volants, vous aurez l’opportunité d’intervenir.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

S'il vous plait, pouvons-nous afficher à l'écran la première diapo ? Une en arrière, s'il vous plait. Parfait. Et voici Goran qui nous rejoint.

Alors c'est la question posée au CSG, et vous le savez, on a posé la même question aux autres parties de la communauté.

Je vais céder la parole à Cherine qui va nous donner un petit peu le contexte d'où vient cette question, du pourquoi de cette question. Cherine, c'est à vous.

CHERINE CHALABY :

Merci, Matthew, j'apprécie.

Depuis un an et demi à peu près maintenant, on travaille avec la communauté pour élaborer un nouveau plan stratégique, tel que stipulé dans les statuts constitutifs.

Ce plan a été adopté par le Conseil d'administration à Marrakech. Le plan en lui-même est très stratégique, et à lui seul ne peut pas être mis en œuvre. Il a besoin d'être étayé par un plan stratégique, un plan de mise en œuvre stratégique sur lequel nous travaillons et qu'on appelle le plan opérationnel et financier pour 2021-2025. Il sera soumis à commentaires publics en décembre.

L'un des objectifs de ce plan, c'est de faire en sorte que l'on améliore le modèle multipartite de l'ICANN. C'est l'un des objectifs stratégiques. Et ce travail est actuellement en train d'être facilité par Brian Cute, l'un des membres de la communauté. Et il devrait être soumis à commentaires publics également en décembre.

Il est important de noter que ce dernier plan consiste à identifier des approches qui, avec le temps, nous amèneront à trouver des solutions identifiées par la communauté.

Donc, que va-t-il se passer de maintenant à décembre ? D'ici fin décembre, nous allons avoir devant nous trois plans. Un plan stratégique sur lequel vous avez déjà fait des commentaires et approuvé par le Conseil d'administration, mais qui va être étayé, soutenu par un plan de mise en œuvre. Je vous l'ai dit, il s'appelle plan opérationnel et financier. Et un plan de travail pour améliorer certains aspects de notre plan de notre modèle multipartite.

Donc la question qui nous a été posée par la communauté, c'est la suivante : sachant qu'il y a un plan opérationnel et financier, un plan stratégique, etc., et qu'il y a une date d'entrée en vigueur de ce plan 1er juillet 2020, donc est-ce que l'on peut considérer que notre travail est fait, ou est-ce qu'on s'engage par rapport à la mise en œuvre réussie de ce plan, ou est-ce que certaines unités constitutives sont affectées par certaines parties du plan stratégique ?

Donc on vous a posé cette question à vous, la communauté, à Kobe, lors de réunions individuelles et non pas en plénière. Et on a reçu beaucoup de suggestions. On les a synthétisés et on aimerait les partager aujourd'hui avec vous pour voir si cela fait sens pour vous, et comment procéder à partir de là pour que d'ici le 1er juillet de l'année prochaine on puisse être prêt à mettre en œuvre le nouveau plan stratégique et le plan opérationnel et financier.

Donc vous nous avez dit vous, communauté, voici quelques suggestions à l'attention du Conseil d'administration. Vous avez dit que le plan stratégique a une nouvelle vision, à savoir être chef de file d'un Internet mondial, ouvert, et chef de file également des identificateurs uniques. Et comment allez-vous faire. Il faut que vous montriez l'exemple, que vous montriez que vous êtes réellement chef de file, que vous menez ce mouvement. Premièrement.

Deuxièmement, vous avez dit, le plan stratégique a mis en exergue cinq objectifs stratégiques fondamentaux.

Est-ce que vous pouvez revenir en arrière en arrière, s'il vous plait, dans les diapos ?

Donc voici, à l'écran, les cinq objectifs stratégiques. L'un qui est relatif à la sécurité, un autre sur la gouvernance, l'autre sur le système des identificateurs uniques, un autre sur la géopolitique et un autre sur les finances.

Ici, ce n'est pas intéressant ni important de parler des objectifs stratégiques en eux-mêmes. Donc vous nous dites à nous, Conseil d'administration, bien d'accord, on s'est tous mis d'accord sur ces cinq orientations stratégiques, comment est-ce que vous, le Conseil d'administration, vous allez aligner votre travail sur ces objectifs, puisqu'on ne veut pas agir en dehors de notre mission, ni indépendamment de ces objectifs. Donc qu'allez-vous faire ?

Ensuite, vous avez dit, on veut que vous le Conseil d'administration fassiez participer tout le monde, le Conseil d'administration, la

communauté, pour assurer une mise en œuvre réussie du plan stratégique. Par exemple, cette réunion et toutes les réunions qu'on va voir à Montréal et qu'on a eues à Kobe pour faire participer la communauté à une mise en œuvre réussie de ce plan stratégique.

Quatrièmement, et c'est important, vous nous avez dit, bon, on va commencer à mettre en œuvre ce plan le 1er juillet 2020, et on voit que vous avez une responsabilité et un rôle de supervision pour garantir l'exécution réussie du plan. Et vous avez bien parlé d'un rôle de supervision.

Ensuite, on veut que ce plan stratégique soit un document vivant, ça, c'est important. Et on vous a chargés, vous le Conseil d'administration, de trouver un mécanisme pour que la communauté participe pour réviser le plan stratégique à intervalles réguliers pour que l'on puisse ajuster, revoir un petit peu les choses, si besoin.

Donc voilà les cinq suggestions que vous, en tant que communauté, vous avez soumises au Conseil d'administration. D'ailleurs je n'ai que trois diapos à vous montrer.

La prochaine diapo, elle concerne l'organisation ICANN.

Pour l'organisation ICANN, vos suggestions sont les suivantes. D'abord, ces trois plans devront être mis en œuvre. Donc il faut qu'il y ait une personne qui s'occupe de gérer cette mise en œuvre, de coordonner toutes les activités. Et donc vous dites l'organisation ICANN doit assurer ce rôle puisque l'organisation ICANN a les compétences nécessaires, etc. Et pour ce faire, il faut préparer des plans de travail détaillés,

s'aligner sur les objectifs stratégiques, et je vais passer rapidement au point six. Vous chargez l'organisation ICANN de produire un rapport de progrès ou d'avancer dans la mise en œuvre de ces trois plans. Donc il faut élaborer un rapport de progrès pour voir quels sont les problèmes, est-ce que tout se déroule bien, qu'est-ce qui ne marche pas, quelles sont les mesures de changement à apporter.

Ensuite une fois que l'on sait qu'il faut assurer, et c'est là l'un des objectifs du plan stratégique, la durabilité financière de l'ICANN, alors il faut avoir un contrôle total sur les dépenses. Il faut s'assurer qu'il y ait une durabilité financière à long terme de l'ICANN.

Troisièmement, et c'est aussi important, vous demandez à l'organisation ICANN de s'engager avec les partenaires pertinents, à savoir les RIR, l'IETF, etc. pour réaliser et atteindre certains de ces objectifs, dont l'objectif des identificateurs uniques et de la sécurité, puisqu'on sait tous qu'en agissant seul, on ne peut pas atteindre ces objectifs pour garantir la sécurité du DNS et l'évolution des identificateurs uniques.

Quatrièmement, vous dites qu'il faut anticiper, répondre et, dans la mesure du possible, anticiper tout changement dans l'environnement réglementaire et législatif. Et ça, c'est par rapport au RGPD. Donc vous demandez à notre équipe de fournir les ressources nécessaires pour anticiper tout changement dans ce contexte.

J'ai déjà parlé du point six. Donc point suivant. Votre plan annuel doit être finalement une sous-catégorie ou doit être étayé par le plan financier quinquennal.

Donc voilà les suggestions finalement que vous vous faites à vous-même. C'est en gros ce que l'on a pu résumer de ce que vous vous dites à vous-même.

Donc d'abord, si on croit réellement en ce plan stratégique, il faut s'y impliquer totalement, que les membres, les unités constitutives, la communauté s'y impliquent totalement. Donc, montrer l'exemple tous ensemble. Et si je vous pose la question, est-ce que quelqu'un se rappelle des objectifs stratégiques de l'ancien plan stratégique, pas du nouveau, je suis sûr que non, personne. Et si je viens de vous parler de ces cinq objectifs stratégiques du nouveau plan, je suis sûr que vous vous en souvenez maintenant, la semaine prochaine, mais dans un mois ça ne serait plus le cas.

Donc l'ICANN va devoir être confronté au cours des cinq prochaines années à un certain nombre de risques en termes de sécurité, en termes de géopolitique, en termes de fragmentation de l'Internet, et la liste est encore longue. Donc si on prend sérieusement la question de montrer l'exemple et d'amener l'ICANN là où il doit être, alors il faut mener ce mouvement.

Et vous demandez au Conseil d'administration d'aligner son travail sur les objectifs stratégiques, et l'organisation ICANN doit s'appliquer cela aussi dans la mesure du possible. Il faut aligner son travail sur les objectifs stratégiques.

Troisièmement, ce dont j'ai parlé auparavant, l'un des plans de travail actuels consiste à trouver des approches susceptibles d'améliorer l'efficacité du plan multipartite, des approches qui puissent amener à

des solutions à un horizon de deux ou trois ans. Or, si vous pensez que c'est quelque chose qu'il faut que l'on fasse, et souvenez-vous de notre engagement — on s'est engagé pendant la transition de soutenir et de renforcer le modèle multipartite — donc, pour honorer cet engagement, il faut faire les modifications qui s'imposent, voir certains aspects de ce processus pour les améliorer. Par exemple, établir des priorités dans notre travail. On souffre tous du même mal finalement. On a beaucoup de travail. Chacun a ses priorités. Mais il n'y a aucun mécanisme en place pour établir des priorités. Et il faut prendre en compte également les ressources limitées. Et je sais que ça fait des années qu'on en parle et qu'on nous pose la question : qu'est-ce qu'on peut faire par rapport à cela ? Et finalement, il y avait d'autres problèmes plus pressants. Donc on l'a laissé de côté. Mais là, aujourd'hui, c'est un problème très pressant, et je pense qu'on en est tout conscient. Donc ça, c'était le troisième.

Le quatrième point, c'est intéressant. Vous vous chargez vous-même de la chose suivante. Bien, on demande au Conseil d'administration et à l'organisation ICANN de faire en sorte que ce plan soit un document vivant, qu'il y ait une révision à intervalles réguliers et qu'on puisse y apporter des changements. Et pour ce faire, on a besoin que la communauté puisse être au courant des tendances externes et qu'on puisse nous apporter des opinions, des orientations par rapport à ce plan stratégique.

Et enfin cinquième point. Sachant que l'un des objectifs stratégiques c'est d'améliorer notre efficacité et durabilité financière, il faut qu'on soit plus productif. Et vous l'avez dit de trois manières. D'abord,

augmenter notre groupe de volontaires, puisqu'à l'heure actuelle, ce sont les mêmes personnes année après année qui font les mêmes choses. Donc on a une bonne équipe, mais elle est trop réduite. Et on en souffre. Donc, comment augmenter ce groupe de volontaires ; ça, ça va nous aider. Deuxièmement, nous pensons en tant que communauté qu'il faut élaborer des recommandations politiques et avis en bonne et due forme. Et ensuite, faire en sorte que, étant donné que les ressources de l'ICANN sont limitées, trouver la bonne manière et une manière efficace de les utiliser.

Donc ces trois séries de suggestions proviennent de la communauté ; pas forcément de vous. Ça, c'est la synthèse des suggestions de toute la communauté.

Et on aimerait maintenant entamer une discussion avec vous pour voir si vous êtes d'accord, comment vous pensez vous y prendre pour améliorer les choses à ce niveau-là.

MATTHEW SHEARS : Bien. Qui veut intervenir ?

WOLF-ULRICH KNOBEN : Merci, Cherine. Effectivement, c'est un défi. Et on n'a que six mois devant nous avant de le mettre en œuvre. Donc si on pense à la mise en œuvre, je pense qu'il est important de trouver des idées pour savoir comment le mettre en œuvre dans ces délais - six mois.

Ça, c'est pour commencer.

Deuxièmement, pour ce qui concerne le Conseil d'administration et autre chose dont j'ai parlé hier, la supervision actuelle, de la part du Conseil d'administration, c'est l'un des aspects les plus importants ici. Et des réactions, le moment venu, de la part du Conseil d'administration. Et donc ce point numéro quatre va être mis en œuvre au niveau du Conseil d'administration lui-même. C'est-à-dire, que faites-vous au niveau du Conseil d'administration ? Est-ce que vous avez un comité spécifique pour cela ? Est-ce que vous avez une équipe consacrée à cela ? Que pouvons-nous attendre de la part de la communauté pour qu'il y ait cette supervision ?

Donc voilà les questions de mon côté.

Alors pour résumer, d'une manière générale, on est satisfait de cela. On est d'accord avec cela. Il faut effectivement effectuer tout cela, mais je vous faisais part de questions ouvertes.

MATTHEW SHEARS : Alors par rapport au point quatre, pour ce qui est d'être en phase avec les tendances externes, il y a une tendance-

WOLF-ULRICH KNOBEN : Pardon, je parlais du point quatre des suggestions du Conseil d'administration, et non pas la communauté.

MATTHEW SHEARS : Oui, excusez-moi. J'ai anticipé les choses. Alors, qui veut répondre à cela ?

BECKY BURR : Oui, alors par rapport à ce point en particulier, ce qu’on a dit très clairement au Conseil d’administration, c’est qu’au Conseil d’administration, on doit assumer nos responsabilités pour contribuer à différents aspects de cette question.

Donc les comités ont tous été chargés de passer en revue les objectifs et buts stratégiques et d’identifier leur responsabilité par rapport au fait de contribuer à la mise en œuvre réussie de ces objectifs. Donc il faut pouvoir élaborer des rapports réguliers sur la mise en œuvre du plan stratégique, et le Conseil d’administration aura la responsabilité de s’assurer que cette élaboration de rapports est régulière. Il y aura des vérifications régulières pour s’assurer que c’est fait et à un rythme acceptable.

MATTHEW SHEARS : Merci beaucoup, Becky. Y a-t-il d’autres demandes d’intervention ?

STEVE DelBIANCO : Steve DelBianco, du BC. Pouvez-vous passer à la diapo suivante s’il vous plait ?

Cherine, à votre attention et l’attention de tous les autres membres, merci de votre rôle. Merci de cette initiative pour essayer de fixer des objectifs aspirationnels pour la communauté sur cinq ans et ensuite nous donner les moyens de le faire. Vous l’avez fait. Et c’est la raison pour laquelle nous vous remercions.

Toutefois, il faut que le Conseil d'administration comprenne que c'est trois plans ; tout cela dépend finalement du travail quotidien de la communauté.

Diapo suivante, s'il vous plait.

Donc aligner notre travail sur les objectifs stratégiques du plan, ce n'est en fait pas comme ça que ça se passe. Les AC et SO alignent leur travail sur les priorités de choses organiques et externes. Alors je parle de choses organiques. C'est par exemple, les révisions organisationnelles qui ont lieu tous les cinq ans, les révisions spécifiques que fait que la communauté, les PDP en cours, les évaluations en cours, et également les renouvellements de contrat par rapport aux nouveaux gTLD, etc.

Donc pour nous, nos propres priorités opérationnelles sont en partie organiques et en partie externes. Lorsqu'il y a une utilisation malveillante du DNS qui commence à saper la confiance vis-à-vis de l'Internet, et vis-à-vis de l'ICANN, voilà le genre de pressions auxquelles nos volontaires sont soumis.

Donc ce ne sera que lorsqu'on pourra dépasser cela, qu'on pourra envisager le plan et les objectifs stratégiques. Donc on essaie de se souvenir de ces cinq objectifs stratégiques, et c'est ce que devrait faire le Conseil d'administration, je comprends bien. Mais ne partez pas du principe qu'on est parfaitement conscient de ces cinq objectifs stratégiques, alors qu'on a déjà du mal à faire face à nos problèmes organiques et externes. Et c'est ce qu'on a fait au BC ; on a soumis des commentaires et c'est l'une des initiatives, l'évolution du modèle multipartite, et là, on a fait part de quelque chose qui est récurrent au

sein du BC, IPC et ISPCP, à savoir la structure dans laquelle on travaille, la GNSO, fait qu’il est très difficile d’atteindre les objectifs de la communauté commerciale par rapport à la Chambre des parties contractantes. Et ce genre de frustration, ça ne peut pas être réglé uniquement par ce genre de choses.

Donc vous savez que ces frustrations existent et sont toujours là ; vous les connaissez. Mais on comprend bien ces objectifs stratégiques, mais d’abord il faut qu’on traite nos priorités.

MATTHEW SHEARS : Maarten.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci, Steve. Je vous remercie d’avoir fait ces remarques. Donc si vous voyez les priorités du Conseil d’administration, ça fait également partie de notre travail au quotidien. Et les objectifs stratégiques sont censés nous aider à nous aligner sur les mêmes objectifs, à nous focaliser, à nous concentrer sur ces mêmes aspects plutôt que de continuer à faire ce que nous faisons aujourd’hui et de changer notre travail dans l’avenir.

Dans ce sens, il est très important d’avoir ces orientations. C’est pourquoi nous voudrions également intégrer les commentaires que vous avez par rapport aux processus en cours. J’espère que ça vous aidera ; ça devrait nous aider dans notre part à travailler de manière plus efficace et à simplifier nos processus.

CHERINE CHALABY :

Je comprends bien ce que vous dites. Il est probablement plus facile pour le Conseil d'administration et pour l'organisation ICANN de s'aligner sur le plan stratégique que pour vous. C'est compris. En même temps, ces cinq objectifs, c'est vrai, ils ne s'appliquent pas à tout le monde. Mais ce que nous disons ici est que lorsque cela s'avère possible, s'il y a une partie de votre travail quotidien comme vous dites qui est conforme aux objectifs stratégiques, ce serait déjà bien, parce que je pense qu'il y a des rapports entre les différents points.

À certains moments, si vous travaillez par exemple sur le RGPD, ça fait partie des objectifs stratégiques. Donc on prend note de ce que vous dites, on comprend bien votre avis, et c'est ça le but de discuter de tout cela, c'est de savoir ce que vous en pensez. Merci.

STEVE DeBIANCO :

Oui, je rappelle que l'ICANN comme société administre quelque chose qui est devenu un service, comme la lumière ; il faut que la lumière soit allumée. Et si on le temps, personne ne sait qu'on est là, mais les compagnies d'électricité et de gaz sont également des services et leurs conseils d'administration ont des plans stratégiques quinquennaux également et doivent respecter les lois de l'État.

Mais l'État la Californie, qui celui qui nous régit, nous, a trop de réglementations à respecter. Donc, des fois, on a des complications. Ce n'est pas un désastre, certes, mais il faudra faire attention, être prudent, pour voir si, dans les interactions, on ne devrait pas vérifier

quel est le degré de respect de la loi, tout en fournissant un service qui soit correct et satisfaisant pour l’intérêt public mondial. Donc on espère vraiment pouvoir en discuter avec vous.

WOLF-ULRICH KNOBEN : J’ai moi-même un commentaire à apporter ici concernant le point cinq des actions suggérées pour la communauté ; essayer de devenir plus productifs au niveau de la mise en œuvre, et ce, surtout par rapport à augmenter la quantité de volontaires.

Nous sommes tous d’accord sur le fait qu’il s’agit de quelque chose d’absolument nécessaire. Mais je me demande si on ne pourrait pas être mieux au moment d’attirer les personnes. On pourrait mieux faire.

Au sein de mon unité constitutive, on a organisé énormément d’activités et d’évènements de sensibilisation avec le soutien de l’ICANN également. Mais cependant, lorsqu’on évalue les résultats en dessous de tout ce travail au niveau de la participation et de l’implication active, au PDP entre autres, on voit qu’il reste toujours beaucoup de travail à faire.

Donc je me demande comment on pourrait s’améliorer dans ce domaine. Et ce n’est pas tout simplement une action suggérée de votre part pour la communauté, mais ça s’applique également à l’organisation ICANN. Je sais que vous avez créé un département consacré à la participation qui fait un bon travail, mais en termes généraux, il faudra que l’on évalue ce que nous sommes en train de faire

pour voir si on ne pourrait pas avoir de meilleurs résultats à partir de ces initiatives. Merci.

MATTHEW SHEARS : Y a-t-il un membre du Conseil souhaitant rebondir là-dessus ?

MAARTEN BOTTERMAN : Peut-être que si l'on reformulait la phase, ce serait plus clair ; on devrait peut-être parler de se mettre en ligne sur le plan dans la mesure du possible, de manière à ce que l'on puisse avancer.

MATTHEW SHEARS : Oui, je pense que vous parlez également de tout ce qui est compris dans le point numéro cinq, qui est de trouver les ressources pour s'impliquer vraiment au processus d'élaboration de politiques et trouver plus de volontaires qui s'y impliquent, et c'est quelque chose qui appartient à toute la communauté.

On a beaucoup de discussions en cours, surtout étant donné la charge de travail et le peu de personnes qui s'y impliquent. Donc on a beaucoup de défis et beaucoup d'opportunités dans ce domaine, mais c'est quelque chose qui est bien reconnu et dont on discute depuis un moment déjà.

WOLF-ULRICH KNOBEN : En l'absence d'autres commentaires, je demanderai à ce point-là s'il y a d'autres questions concernant le plan stratégique et le plan

opérationnel. Autrement, on pourrait passer à la partie de la séance consacrée aux questions-réponses.

MATTHEW SHEARS :

Oui tout à fait. Merci, Wolf-Ulrich.

On passe donc à la partie des questions-réponses. Il me semble qu’il y a des questions que vous aviez à nous poser qui reprennent ces mêmes sujets.

WOLF-ULRICH KNOBEN :

Oui. Donc d’abord on donnera la parole au BC pour voir quelles sont leurs questions.

STEVE DeLBIANCO :

Qu’est-ce que vous avez dit ? Je n’ai pas bien entendu.

WOLF-ULRICH KNOBEN :

On passe donc à la partie des questions-réponses. Le BC, l’IPC et l’ISPCP avaient- chacun des groupes a présenté au Conseil d’administration ; donc on suivra cet ordre-là et puis on verra comment le débat continue.

STEVE DeLBIANCO :

Donc le BC prendra la parole en premier, mais soyez conscients du temps, parce qu’on avait beaucoup de questions de la part de Dean Marks.

En tout cas la BC voulait s'assurer que l'organisation ICANN sache que nous sommes très appréciatifs de l'initiative qui a été lancée à Barcelone. On est venu devant le micro pour vous dire que les parties contractantes ne savaient pas comment s'attaquer aux problèmes. On sait que c'est quelque chose de très difficile. On ne sait pas toujours par où commencer, si par les politiques ou par la partie réglementaire et juridique, et on ne sait pas comment procéder en général, mais vous nous avez orientés.

GORAN MARBY : Oui, vous donnez des exemples par rapport à un œuf et une poule en anglais ; je ne sais pourquoi on revient toujours sur la cuisine avec vous.

STEVE DeBIANCO : Oui. En fait, la leçon que nous avons apprise était qu'il fallait travailler en conformité ou sur la conformité avec la loi pour essayer de revenir sur le but même de notre service. Beaucoup de travail a été fait ; beaucoup a été accompli. Je sais que ça a pris énormément d'efforts. Il y a différents avis dans le cadre de l'EPDP. On ne sait pas quel en sera le résultat, mais en tout cas, on sait que vous êtes très dédiés.

Donc, Dean, allez-y.

DEAN MARKS : Merci, Steve. Je ne reviendrai pas sur vos analogies avec les animaux. Et en tout cas, ce que je voulais dire, c'est que l'IPC soutient pleinement également l'initiative de l'organisation ICANN et nous voudrions

communiquer au Conseil d'administration qu'on sentait que le document présenté à l'Union européenne et au conseil de l'Union européenne chargé de la protection de données par rapport à la potentialité d'adopter un modèle UAM d'accès unifié aux données et de fournir des orientations sur les aspects juridiques a été très utile. Il était un document très clair, très exhaustif, et nous apprécions cela véritablement.

Donc on avait une question pour le Conseil d'administration sur la question de la productivité du modèle multipartite. Et c'était de savoir lorsqu'il a une politique qui est passée par le modèle multipartite dans son ensemble et qui a été approuvée par le conseil de la GNSO et qui a été approuvée par le Conseil d'administration, quel est le processus à suivre dans ces cas-là si les politiques sont mises en attente par l'organisation ICANN, parce qu'il est décidé que ce n'est pas le bon moment pour les mettre en œuvre ?

Ici je fais allusion directement à la question des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Je sais que je reprends à chaque fois le même sujet ; ça ne vous surprendra pas d'entendre cette question de ma part, mais nous sentons que l'EPDP ne va pas résoudre le problème de la confidentialité des données des titulaires de nom de domaines qui sont derrière des services d'enregistrement fiduciaire et d'anonymisation. Ce n'est pas dans la mission de l'EPDP de résoudre ce problème, mais on voit de plus en plus de titulaires de nom de domaines qui font une utilisation malveillante de ces DNS, qui utilisent ce genre de services.

La politique a un cadre de divulgation qui est intégré. C'est un peu plus limité dans le cas du modèle d'accès unifié. Nous espérons que ce sera cohérent avec l'utilisation de services d'accréditation, avec l'autorisation. Mais pour cette instance particulière, ne serait-il pas convenable d'avancer dans notre travail avec le Conseil européen de protection de données et de continuer à travailler avec l'EPDP plutôt que de le mettre en attente pour pouvoir aller de l'avant dans ce sens ?

MATTHEW SHEARS : Merci. Je vais donner la parole à Becky et à Cyrus s'il veut participer.

BECKY BURR : Je vous remercie de toutes vos remarques concernant ce document qui a été présenté au Conseil européen de protection de données. C'était le document « Fraise » ; c'était un document formidable. Et il nous a pris beaucoup de travail que de définir par où commencer et de savoir comment présenter la question au Conseil européen de protection de données, non pas comme un processus parallèle, mais comme un processus qui soutienne le processus d'élaboration de politiques de la communauté.

Et il est essentiel que l'on se rappelle que le Conseil d'administration est tout à fait conscient du fait que la responsabilité et l'autorité de l'élaboration de politiques appartiennent à la communauté, non pas à l'organisation ICANN ni au Conseil d'administration. C'est pourquoi on était prêt à soutenir le processus d'élaboration de politiques communautaires.

Je voulais prendre le temps de bien préciser cela.

Je parlerai maintenant en termes généraux de la mise en œuvre de politiques et puis Cyrus présentera les aspects particuliers.

Nous sommes concentrés surtout sur les questions de mise en œuvre de politiques de notre part, sachant qu'il y avait différentes sources de recommandations communautaires, qu'il y avait des processus d'élaboration de politiques, des processus de révision et des équipes qui avaient été créées à cette fin, des groupes de travail intercommunautaires, que chacun avait ses propres cycles de mise en œuvre et qu'il nous manquait un mécanisme formel de considération, à un moment ou un autre, de l'état des lieux par rapport à nos processus de mise en œuvre, par rapport aux interdépendances entre les différents processus.

Donc l'une des discussions que nous tenons cette semaine même par rapport au classement par ordre de priorité et à la budgétisation est de savoir quels sont les principes pour que les recommandations et leur mise en œuvre soient plus efficaces.

Donc on voudrait vous inviter à vous impliquer à la création d'un registre de mise en œuvre, de manière à ce que, à tout moment, tout le monde puisse savoir quel est l'état de situation d'une mise en œuvre, comment on compte avancer, quelles sont les interdépendances, de manière à ce que la discussion par rapport à ces interdépendances puisse être tout à fait claire.

Je vais maintenant céder la parole à Cyrus qui expliquera les aspects spécifiques concernant l'anonymisation et l'enregistrement fiduciaire. Mais je voulais que ce soit absolument clair que le Conseil d'administration a identifié ce type de cas comme problème et veut créer une solution, veut trouver une solution.

CYRUS NAMAZI :

Merci, Becky et Dean d'avoir posé cette question.

Je reviendrai la première partie de votre question par rapport à ce que vous avez présenté comme une mise en attente unilatérale d'un processus de mise en œuvre d'une politique de consensus. Et j'espère que ce ne sera pas ce que vous aurez compris.

Lorsque l'organisation ICANN se penche sur la mise en œuvre d'une politique de consensus, c'est un travail que l'on fait très sérieusement et nous suivons de très près les recommandations de la GNSO.

Pour ce qui est de l'enregistrement fiduciaire et l'anonymisation, ce n'était pas véritablement une décision unilatérale de ne pas la mettre en œuvre, c'était une décision qui a été prise ensemble avec l'IRT. On en a discuté avec la GNSO qui a donné son avis à travers une lettre disant qu'il y avait différents degrés d'opinion, ou qu'en tout cas ils n'avaient pas pu dégager un consensus absolu et que ça nous appartiendrait de prendre la décision.

Alors, notre point de vue était que, suivant l'étape de mise en œuvre de l'étape un de l'EPDP, où on en était, ainsi que par rapport au processus d'élaboration de politiques en cours pour la deuxième étape de l'EPDP,

il y avait des aspects pour lesquels il nous fallait davantage d'informations pour pouvoir compléter la mise en œuvre de la question de l'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Il nous manquait des accords de traitement de données, par exemple, qui n'existent toujours pas ; il nous manquait une certaine définition par rapport au système d'accès accrédité qui est à sa deuxième étape au sein de SSAD.

Donc la question de l'anonymisation et l'enregistrement fiduciaire faisait l'objet de différentes discussions dans le secteur des personnes qui défendaient l'application de la loi et de l'accès à ces informations pour des questions de respect de la loi. Et donc la recommandation numéro 27 de l'étape un de l'EPDP, par exemple, est également liée à la révision de toutes les politiques et procédures qui pourraient être impactées par la politique de cohérence de l'étape un de la politique de consensus de l'étape un.

Donc nous avons identifié au moins cinq, six politiques qui seront affectées par le changement de la nature de cette politique de consensus concernant les services des données d'enregistrement. Donc que ça va prendre énormément de temps et d'énergie de réviser toutes ces politiques qui seront affectées à travers la mise en œuvre de cette nouvelle mise en œuvre. Et donc les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire font partie de cette catégorie de politiques à notre avis.

DEAN MARKS :

Merci, Cyrus. C'est utile que vous nous expliquiez cela.

Si j'ai bien compris, l'organisation ICANN considère qu'il y a des aspects de la politique et du cadre de divulgation qui ont des interdépendances avec le PDP ou pour lesquelles il vous faudrait des orientations du Conseil de protection de données. Mais on voudrait vous prier de savoir que la politique devrait être mise en œuvre puisqu'elle est déjà passée par tout le processus. Le conseil de la GNSO ne nous a pas conseillé de mettre en attente la mise en œuvre de cette politique, alors si vous croyez que l'équipe de révision de la mise en œuvre, l'IRT, en a discuté et a conseillé qu'elle soit mise en attente avant d'être mise en œuvre, faites-le moi.

Ce n'était pas ce que j'avais compris. Si c'était le cas, je voudrais savoir pourquoi, et pourquoi l'IRT n'en a pas discuté ; si c'était une discussion prise par l'organisation ICANN, je pense qu'il faudrait qu'on en discute tout de suite.

BECKY BURR : Je n'ai pas de ces informations ici à portée de main pour vous répondre tout de suite ; je reviendrai vers vous par la suite.

DEAN MARKS : Merci, Becky.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Merci. Merci à tous. Nous allons donc demander s'il y a d'autres questions d'autres groupes. Donc on commencera par la BC. Je sais que vous avez des questions communes, peut-être ?

STEVE DelBIANCO : Oui, premièrement, pour conclure cette question et en attendant que l'on ait davantage d'orientations par rapport à ce sujet que nous espérons seront claires, nous, dans notre communauté, et au sein de l'IRT de l'étape un, avons décidé d'essayer d'avancer avec un système standardisé, normalisé, qui nous permette d'obtenir une réponse à nos requêtes.

Il n'y a pas de divulgation automatisée suivant ce système, mais au moins on aura un système de reconnaissance que la requête a bien été reçue qui sera automatisé. On essaiera de parvenir à un consensus au sein de l'équipe de révision de la mise en œuvre, c'est est-ce qu'on essaiera de faire. Et si nous parvenons à le faire, nous demanderons à l'organisation ICANN et au Conseil d'administration d'être flexibles et de permettre à ce que les recommandations avancent en attendant que le reste des points soit bien défini.

Donc on a besoin d'une réponse à ces requêtes, ce serait ce que nous demandons. Merci.

WOLF ULRICH KNOBEN : Bien. Merci. Nous allons conclure cette partie du débat et je voudrais savoir s'il y a d'autres questions du BC également.

Désolé, navré, on avait décidé de poser les questions unité constitutive par unité constitutive, mais ce n'est pas grave. Donc on passe au point suivant ; ce serait celui des prochaines étapes pour les révisions de l'ICANN. Et c'est à moi de m'en occuper.

J’ai participé à une séance ici hier après-midi concernant l’amélioration des révisions ; c’était très utile. C’était une très bonne séance. J’y ai participé. J’ai posé une question au Conseil d’administration que je voudrais reprendre en ce moment même par rapport à l’efficacité des révisions et comment mieux les gérer.

Suivant mon expérience, ayant participé à deux révisions de la GNSO et en tant qu’ancien coprésident de la mise en œuvre de la dernière révision, j’ai vu que ça nous a pris plus de quatre ans de pouvoir compléter tout ceci, qu’au départ, on avait quelques idées par rapport à la mise en œuvre et on devait finir par les mettre en œuvre.

Donc encore une fois, de mon côté, je voudrais revenir sur la question de la supervision.

Au moment de commencer une révision, on a un tout le soutien de l’organisation ICANN et du personnel, on reçoit des fonds pour engager également un conseiller externe qui nous aide à faire ce travail. Mais par la suite, il semblerait que la véritable supervision concernant le respect des délais, tout cela devrait être assuré d’un niveau plus élevé, dans une certaine mesure peut-être par le Conseil d’administration dirais-je. Et c’est ce qui nous a manqué.

On parle ici d’être plus efficace, d’améliorer les délais que ça nous prend de faire chaque chose, mais il faudrait qu’il y ait quelqu’un qui vérifie cela. On ne peut pas tout simplement dire que cela appartient à la communauté ; la communauté travaille également sur les discussions, sur le dégagement d’un consensus. Tout le monde voudrait participer, mais à chaque fois qu’on a davantage de questions,

on se dit qu'il va nous falloir davantage de temps également. Or il devrait y avoir quelqu'un qui soit conscient des dates butoirs et qui nous exige de les respecter.

Et je suis d'avis que, si la date butoir est vraiment fixée soit par un organe superviseur ou un organe externe, elles seront mieux respectées. Voilà, je ne dirais pas mon inquiétude, mais ma remarque à ce niveau-là ; je voudrais savoir si le Conseil d'administration a également des commentaires à faire.

AVRI DORIA :

Merci, c'est très intéressant, même si c'est une question difficile. Je ne vous le cache pas, puisque le Conseil d'administration est toujours très prudent par rapport à ces questions qui consistent à dire à la communauté par rapport aux révisions ce qu'elle peut faire et ne peut pas faire, en particulier par rapport aux révisions spécifiques, puisqu'il s'agit de révisions qui supervisent un petit peu le système ascendant de l'organisation et qui supervisent le fonctionnement du Conseil d'administration lui-même.

Et on essaie, par exemple, avec l'ATRT chaque année, de nous tenir au délai. Mais le fait est que, et c'est ce qu'on voit avec l'OEC actuellement, que l'on se pose la question est-ce qu'il faudrait que les révisions aient une durée limitée.

Mais là encore, il faut revenir vers l'ATRT et qu'on attende des opinions par rapport à cela, puisque c'est leur travail ; ils sont en train d'analyser

les révisions et ils vont éventuellement faire des recommandations pratiques par rapport à ces changements à apporter ou pas.

Mais étant donné que ces révisions entraînent un certain budget -et d'ailleurs je parle au BC — donc c'est un peu à l'organisation de veiller à ce que les choses se fassent de cette manière.

Et lorsqu'une révision implique qu'on débloque des fonds, voilà ce à quoi il faut veiller. Mais je pense qu'il y a un problème ici si le Conseil d'administration s'en mêle et dit voilà, vous avez eu suffisamment de temps pour faire les choses.

Il en va de même pour le caucus au Conseil d'administration qui travaille sur une révision spécifique, parce que lorsqu'on pose une question, il y a beaucoup de gens qui veulent répondre à la question, mais quand on ne pose pas la question, là, il faut être prudent, parce qu'il ne s'agit pas d'empiéter sur ce qui a été décidé. Donc je suis d'accord avec vous. Je comprends bien que vous avez besoin que le Conseil d'administration vous aide à faire en sorte que tout cela soit exécuté, mais il faut faire également très attention à ne pas perturber la nature ascendante du processus de révision.

Donc en fait, il s'agit plus d'aider que de dire comment faire les choses. Et il y a plusieurs choses qui interviennent pour mettre en place des mécanismes en termes de délais, d'aide, etc. Mais on attend aussi que l'ATRT nous dise ce qu'il va se passer par rapport aux révisions et quelles sont les recommandations préconisées par rapport aux révisions à venir, et l'avis du caucus sur les budgets, les priorités, et son

avis par rapport au fait de voir comment mieux budgétiser les révisions, etc.

Donc on essaie d’aider et je pense que finalement on va dans le sens que vous attendez de nous. Mais attention il ne faut pas se précipiter, il ne faut pas imposer les choses et il ne faut pas essayer d’agir en dehors de ce mandat qui consiste à aider.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Oui, effectivement, c’est très clair ce que vous avez dit. Et je ne voulais absolument pas dire qu’il fallait appliquer ici une main du haut vers le bas, pas du tout ; il ne faut pas imposer les choses.

Donc on est d’accord là-dessus. Et d’ailleurs, par rapport à cela, vous savez, lorsqu’on met en place une équipe pour commencer une révision, à ce moment-là, justement, peuvent surgir des idées de la part du Conseil d’administration par rapport à cette équipe nouvellement constituée pour offrir des conseils et ne pas laisser cette équipe un peu livrée à elle-même, mais suggérer quelques idées. Ces idées peuvent inclure des délais, par exemple.

AVRI DORIA : Oui. Par exemple, il y a une étape initiale. L’une des choses qu’on a commencé à faire maintenant, c’est justement de réviser la portée et le plan travail. Donc ça, c’est déjà prévu dans les révisions. Maintenant, savoir dans quelle mesure le Conseil d’administration va essayer de surveiller si l’équipe de révision se tient à ces délais ou pas, ça, c’est plus compliqué parce que ça va au-delà de nos compétences.

Mais on peut avoir une conversation sur la manière dont on peut aider davantage. Mais il s'agit de travailler de manière conviviale avec les équipes de révision. Mais on est encore en train d'apprendre pour essayer de le faire sans pour autant imposer, mais sans appliquer un laisser-faire total.

Donc, comment aider les équipes de révision à respecter leurs délais, leurs objectifs, etc. tout en travaillant dedans les limites de leurs compétences.

MATTHEW SHEARS :

Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ?

Oui je voulais reprendre à mon compte ce que vient de dire Avri.

Justement, nous, en tant que Conseil d'administration, on voit les choses d'une manière assez générale. On voit les délais. On voit les principes qu'on peut présenter pour ce qui pourrait donner lieu à des recommandations pratiques et efficaces. Donc ce qu'on essaie de faire, c'est d'établir des priorités dans la budgétisation. Voir par exemple ce que pourrait être une recommandation efficace. On essaie de présenter une série d'idées et de conseils qui sont susceptibles d'aider à faire en sorte que ces révisions soient plus efficaces et puissent respecter les délais.

Donc, faire en sorte que ces révisions soient plus efficaces, sans pour autant imposer quoi que ce soit, absolument pas, sans imposer quoi que ce soit.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Oui merci, je suis tout à fait d'accord avec ce que vous venez dire. Ça m'a rappelé d'ailleurs qu'on a fait des choses et on a créé des idées pour aller dans ce sens-là.

Et il serait bon d'avoir une norme qu'on pourrait utiliser, une base sur laquelle on pourrait tous travailler dans le cadre des révisions.

SARAH DEUTSCH : Merci, Matthew. Je voulais ajouter par rapport aux révisions, certaines des responsabilités sont renvoyées vers le Conseil d'administration, par rapport aux liaisons du Conseil d'administration, voir comment on peut être plus efficace, renforcer notre efficacité dans ce rôle, et quelle est notre place dans ce système, et pouvoir nous aussi contribuer de manière plus efficace.

WOLF ULRICH KNOBEN : Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, on va passer à la question suivante, question de l'ISPCP, à savoir les identificateurs futurs et DoH.

TONY HOLMES : Alors, mon unité constitutive aimerait saluer les efforts récemment faits pour travailler sur les identificateurs futurs pour aider la communauté dans ce domaine-là. Donc nous saluons cet effort qui va dans le bon sens.

Le problème qu'on soulève ici, c'est un problème de sensibilisation parce que le DoH, c'est-à-dire le DNS sur https, c'est un problème qui a été soulevé à l'ICANN déjà par le passé. Donc il y a beaucoup d'intérêt et il y a beaucoup d'activités en place, et ça a donné lieu à beaucoup de discussions au sein de plusieurs organisations, non seulement dans les entités et organisations internationales, mais aussi dans plusieurs organisations nationales.

Donc si on voit les choses de l'extérieur, on voit qu'il y a des choses positives qui ressortent de tout cela en termes de protocole, puisque de leur point de vue, ça donne de bons résultats en termes de vie privée et de sécurité. Mais ça présente un certain nombre de problèmes et de défis aussi.

Donc nous avons analysé cela avec soin et nous avons suivi de près ces discussions, parce que ça nous intéresse. Et nous pensons qu'il est très important de s'assurer, en tout cas dans notre partie du secteur d'activité, qu'il faut sensibiliser par rapport aux problèmes qui se posent et en termes de mise en œuvre. Ça va avoir un impact sur notre activité et sur la manière dont l'Internet fonctionne à l'avenir.

Donc nous avons décidé, en tant qu'unité constitutive, que nous allons élaborer un document sur le DoH, et il va mettre en exergue un certain nombre de points du point de vue des fournisseurs de services Internet. Et on va s'assurer que nos membres soient conscients que quiconque qui vient aux réunions de l'ICANN puisse obtenir un certain niveau d'information, et on va essayer aussi de faire prendre conscience aux membres de la communauté de l'ICANN en général, qui ont un intérêt

dans cette question particulière, de venir nous parler, nous unité constitutive concernée, pour s'assurer qu'on a un bon niveau de compréhension et qu'il n'y ait absolument pas lieu de mal interpréter ou mal comprendre les choses.

Donc si vous souhaitez avoir des discussions avec nous, en parallèle, sur cette question particulière, n'hésitez pas à venir nous voir à l'ISPCP.

GORAN MARBY :

Merci beaucoup d'avoir attiré cela à notre attention. Je sais qu'OCTO a élaboré un document là-dessus. Le SSAC est sur le point aussi de présenter un document sur cette question. Et il y a une organisation en Belgique, dont le nom m'échappe, ETNO c'est ça, qui a également rédigé un document là-dessus. Donc il y en a beaucoup, mais j'attends avec impatience de voir quelle est votre réaction par rapport au document d'ETNO et d'OCTO là-dessus.

AKINORI MAEMURA :

Au Conseil d'administration de l'ICANN, c'est une question qui nous intéresse beaucoup, surtout les comités techniques. Et toutes ces nouvelles technologies par rapport au DoH et DoT, ça nous intéresse beaucoup et on attend avec impatience de pouvoir connaître votre point de vue et vos contributions pour l'avenir.

Donc parlons-en effectivement, ça nous intéresse beaucoup.

TONY HOLMES : Oui merci, merci de ces commentaires. Nos impressions, puisque nous, les ISP, nous avons notre propre point de vue. Mais le fait de pouvoir nous réunir ici, ISP, dans le cadre de la réunion de la communauté ICANN, c'est important pour pouvoir partager notre point de vue, mais on sera ravi de pouvoir partager ce travail avec les autres parties prenantes de l'organisation.

MATTHEW SHEARS : Merci, Tony, c'est très important effectivement. C'est important ce que vous dites, parce qu'on a besoin de comprendre les tendances à venir, les tendances en général et les tendances dans l'espace technique et de l'architecture de l'Internet en particulier.

WOLF ULRICH KNOBEN : Merci beaucoup. Question suivante DU BC.

STEVE DLBIANCO : On a parlé pendant plus d'une heure hier avec Avri, Matthew et Leon de cette question dans une séance spécifique consacrée à ce point en particulier.

Donc si vous êtes d'accord, on peut passer au cadre d'intérêt public mondial, ce qui m'amène à l'utilisation malveillante du DNS.

Vous savez qu'il y a une réunion en septembre, puis une autre en octobre. Et à cela s'ajoute le travail du PIR et d'une dizaine d'autres opérateurs de registre très importants et bureaux d'enregistrement.

Donc le BC soutient totalement ce genre d'action indépendante entreprise par des parties prenantes responsables dans l'espace du DNS et de l'ICANN. Donc nous sommes tout à fait disposés à aider les PIR et les autres qui souscrivent à ce genre d'initiative.

Mais ceux qui ne sont jamais là, aux réunions de l'ICANN, et qui ne font pas partie des parties prenantes des bureaux d'enregistrement, c'est un peu difficile de les voir venir et intervenir sur ces choses.

Donc ils pensent que les dispositions des statuts constitutifs de l'ICANN stipulent que l'ICANN ne doit pas imposer de règles et de restrictions par rapport aux services sur l'utilisation des identificateurs uniques de l'Internet, comme si l'histoire s'arrêtait là et que l'ICANN n'avait aucun rôle à ce niveau-là.

Donc je vous parle de cela aujourd'hui, parce que ce n'est pas pour dire que le cadre du PIR n'était pas approprié, mais ça ferme la porte trop tôt par rapport au rôle de l'ICANN. Et le rôle de l'ICANN, ce n'est pas forcément pour que les entreprises signent ce cadre, mais c'est pour que les entreprises aient leur mot à dire, aient le rôle joué par rapport à cela.

Et d'ailleurs, Becky Burr est ici avec nous. Oui, puisqu'il y avait Becky, Leon, Avri, nous, on a tous été témoins de la transition IANA. Et on essaie de fixer des limites très claires au mandat de l'ICANN.

Or, ce mandat limité pourrait totalement faire voler en éclats la spécification 11 d'engagement d'intérêt public dans le contrat de registre. Donc je ne vais pas vous lire, je vais vous le résumer, mais ça

commence par une phrase très importante ; pour dissiper tout doute, il est dit que l'ICANN peut appliquer le contrat de registre qui était en place en 2013 jusqu'à 2016, et peut appliquer les accords avec toutes parties prenantes. Et à l'époque, et d'ailleurs, j'attends avec impatience que Becky nous éclaire un petit peu, c'était pour nous protéger des défis.

Donc spécification 11, pourquoi je vous en parle ? La spécification 11 touche justement à l'utilisation malveillante du DNS dont on est préoccupés et requiert que tout opérateur de registre qui distribue des noms et TLD demande à chacun de ses bureaux d'enregistrement d'avoir des politiques et impose des conséquences sur tout bureau d'enregistrement qui distribue des logiciels malveillants, des réseaux zombies, de l'hameçonnage, du piratage, des infractions au droit de propriété intellectuelle, etc., et qui serait contraire à la loi locale applicable.

Donc ça, c'est la clause de protection ; c'est ce qu'on appelle la clause de la grand-mère ou du grand-père, puisque cette clause nous protégeait auparavant.

Donc ce que suggère, c'est que le cadre PIR fait en sorte que l'ICANN peut faire plus. Et je suis tout à fait disposé à préciser cela. Et en plus, on peut ensuite parler de voir comment le mettre en place dans les faits.

Donc merci.

BECKY BURR :

Oui, Steve a tout à fait raison et tout le monde ici autour de la table comprend bien que dans la transition on a défini la mission de l'ICANN très clairement. Et on a inclus cette clause du grand-père ou de la grand-mère dans ce cadre. Et ça, ça inclut la spécification 11. Et la spécification 11, comme Steve l'a dit, requiert de la part des bureaux d'enregistrement d'inclure des dispositions dans l'accord entre opérateurs de registre et bureaux d'enregistrement selon laquelle les bureaux d'enregistrement doivent inclure une disposition dans l'accord avec les utilisateurs finaux.

Donc très franchement, je n'ai pas lu le cadre PIR, comme vous l'appellez, mais je pense que c'est très clair, mais je voudrais peut-être un petit peu ouvrir la polémique.

Alors je ne vais pas rentrer dans le détail de la spécification 11 ; ce n'est pas mon rôle, mais je dirais que d'après moi ça souligne un problème, à savoir essayer d'utiliser un processus contractuel pour essayer de contourner un processus de développement de politiques.

Donc ça, ça reste à voir. L'ICANN a des processus d'application. Tout ça, ça existe. Mais je pense que si vous voulez avoir une compréhension très claire- non, je reformule ; je pense que finalement, lorsqu'on regarde le contrat entre l'ICANN et les parties contractantes en tant qu'accord commercial entre l'ICANN et ses parties contractantes, c'est plus utile. Et lorsqu'on regarde l'élaboration de politiques comme un processus qui impose des règles et des obligations, des obligations par rapport aux parties contractantes, c'est finalement plus intéressant et plus positif.

STEVE DelBIANCO :

Merci, Becky. On pourrait prendre deux décisions ici.

D'une part, on pourrait conclure que l'ICANN n'y peut rien, même sachant qu'un bureau d'enregistrement n'impose pas de conséquences, y compris la suspension de nom de domaine en conformité avec la spécification 11. Alors, si l'ICANN ne veut rien faire face à ce type de situation, on serait complètement déçu, bien sûr.

Donc sommes-nous prêts à céder cette responsabilité, que l'ICANN ait cette capacité de faire appliquer ce que nous avons dit à tout le monde en 2013, qui serait un engagement d'intérêt public de l'ICANN ?

Nous avons fait l'effort d'inclure cela comme clause d'antériorité au moment de changer et d'amender les statuts constitutifs. Or, nous n'allons pas l'abandonner maintenant, n'est-ce pas ? Que dites-vous ?

BECKY BUR :

Non, ce n'est pas ce que je voulais dire non plus. Ce serait inapproprié si je disais cela. Or l'ICANN a une disposition à faire appliquer, mais il y a également un mécanisme direct pour faire de sorte que ces dispositions soient appliquées. Tout ce que je dis, c'est que tout ce texte qui est écrit a un sens.

Et l'ICANN a, d'après la spécification 11, le droit de faire appliquer les manquements aux engagements d'intérêt public, de prendre des mesures par rapport à ces manquements, et ça fait partie de la mission de l'ICANN.

STEVE DelBIANCO : Merci, Becky, je sais que ça prend énormément de temps et de patience de pouvoir repasser par un autre processus d’élaboration de politiques pour créer une nouvelle politique qui diffère de ce qui apparaît dans les contrats à l’heure actuelle.

Mais lorsque le texte a clairement écrit, on pourra sentir notre disposition à les utiliser, vous voyez ? Donc bien sûr, on a ce texte qui est déjà écrit, mais je voudrais demander à Mason Cole du BC de vous poser une question par rapport à une autre disposition ; ça ne fait pas partie du contrat des opérateurs de registre, mais du RAA.

MASON COLE : Merci. Moi j’ai une question concernant un contrat qui concerne l’autre partie de la chambre, spécifiquement les RAA par rapport à la spécification 5.5.2.1.3 — attendez- qui permettrait à l’ICANN de chercher à ce qu’il y ait un jugement déclaratoire dans la juridiction locale d’un bureau d’enregistrement qui a permis consciemment que des activités illégales aient lieu et donc que par la suite le contrat soit résilié.

Donc dans la spécification et l’article 5.5.2.1, on dit que l’ICANN peut résilier un contrat avec un bureau d’enregistrement s’il s’avérait qu’un tribunal de la juridiction compétente le jugeait coupable d’actions illégales ou d’avoir permis des actions illégales comme négligences majeures dans l’utilisation ou l’enregistrement de différents noms de domaine.

Est-ce une disposition que l'ICANN fera appliquer ?

BECKY BURR : Cela n'appartient pas au Conseil de faire appliquer les contrats. On a une obligation de supervision, bien sûr, mais ce n'est pas au Conseil d'administration de décider de questions de conformité contractuelle. Donc je vais demander à Goran ou Jamie de répondre à votre question.

WOLF-ULRICH KNOBEN : D'autres questions pour le Conseil d'administration s'il vous plait.

STEVE DeBIANCO : Becky, une partie de notre intervention à ce moment-là est [de] la question- répond su fait que l'on ait inclus cette clause d'antériorité, et je pense que ça a la pertinence [de] cette question pour vous et le Conseil.

JAMIE HEDLUND : Par rapport à la discussion sur la spécification 11, on a fait un audit des opérateurs de registre dans ce domaine. Donc je pense que la suggestion ouvre- le fait que vous avez laissé entendre que nous ne faisons pas appliquer la spécification 11 n'est pas tout à fait correct.

Nous avons également publié un rapport, il n'y a pas très longtemps, sur l'audit des opérateurs de registre où on a trouvé que 5 % des opérateurs de registre n'étaient pas en ligne avec la

spécification 11(3)(b). Maintenant tout le monde s’est aligné là-dessus et est en conformité.

Donc Mason, par rapport à ce que vous disiez, s’il y a une plainte disant qu’un bureau d’enregistrement a reçu ou qu’il a été déclaré par un tribunal comme étant coupable dans sa juridiction, bien sûr nous ferions appliquer une telle décision ou un tel prononcement. Mais cela n’a jamais eu lieu jusqu’à présent.

Cependant, si c’était le cas, on prendrait bien évidemment des mesures.

STEVE DeLBIANCO :

Merci, Jamie, je pense que vous avez bien confirmé la sensation de déception que l’on a, étant donné que dans la spécification 11, et dans cet audit du registre, on n’était pas tout à fait sûr si les bureaux d’enregistrement avaient la politique par écrit ; 5 % ne l’avaient pas. Et donc il n’y avait pas de la part du département contractuel de pouvoir d’appliquer ou de faire appliquer cette spécification aux bureaux d’enregistrement suite à une action illégale et de mettre en suspension ces bureaux d’enregistrement.

JAMIE HEDLUND :

En fait, la spécification 11(3)(b) porte sur l’obligation des opérateurs de registre de vérifier les menaces pour la sécurité dans leur zone, de créer un rapport et de le présenter au service de conformité contractuelle de l’ICANN. Et dans la plupart des cas, ça s’était fait.

95 % des opérateurs de registre s'y sont conformés.

Je vous dis cela pour vous dire que nous appliquons les dispositions des contrats tels qu'ils y apparaissent.

WOLF ULRICH KNOBEN : Merci. Il me semble que l'on pourrait peut-être reprendre ces discussions ailleurs, pour entrer dans davantage de détails. Peut-être qu'à travers ces discussions, on aura déjà discuté donc de l'utilisation abusive du DNS et de l'intérêt public mondial en même temps.

Êtes-vous d'accord ? Cherine, on a du temps trop maintenant.

Je ne sais pas si ça respecte tout à fait le programme que vous aviez établi et l'ordre du jour qui avait été accordé. Il y a peut-être d'autres questions restées ; il en reste une. Mais ce sera la dernière, il faut être bref parce que Cherine va nous quitter.

Donc je voulais lui adresser la parole pendant un petit moment avant qu'il nous quitte. Je vous remercie de votre travail dédié au cours des dernières années et le fait que vous ayez consacré du temps lors de chaque réunion de l'ICANN pour venir discuter avec nous. Merci, Cherine, nous vous souhaitons la meilleure des continuations et on espère vous revoir.

CHERINE CHALABY : Merci.

WOLF ULRICH KNOBEN : Allez-y.

JENNIFER GORE : Jennifer Gore, de l'IPC.

Je voudrais d'abord exprimer le soutien de l'IPC par rapport aux inquiétudes soulevées par la BC en ce concernant l'utilisation malveillante du DNS.

Becky, merci d'avoir déclaré clairement que le Conseil d'administration se concentre sur la mise en œuvre des politiques. Nous savons bien qu'il manque d'informations par rapport aux politiques qui ont été mises en œuvre et celles qui sont en attente.

À l'heure actuelle, tous les bureaux d'enregistrement accrédités de l'ICANN suivent le contrat de 2013 qui contient une spécification disant que les bureaux d'enregistrement sont tenus de valider que tous les champs de code postal sont cohérents, lorsque ces informations sont techniques et commercialement viables, dans un territoire applicable ou dans un pays, autrement connue comme la validation interdépendante des champs.

Mais l'ICANN a identifié différentes solutions qui sont censées remplacer cette disposition et des endroits où cela n'est pas faisable. L'article 5 de l'exactitude des données concernant les adresses du RGPD dit que les données doivent être exactes dans des moyens raisonnables, et que les données inexacts devraient être supprimées ou modifiées sans tarder.

Suivant le modèle des Nations Unies, dans l'étape deux de l'EPDP, l'on a déclaré qu'il est essentiel que le demandeur de données obtienne l'accès par différentes accréditations aux données et reçoive la réponse aux données d'enregistrement non publiques de manière exacte.

Le RAA existe depuis six ans. Et depuis six ans, l'ICANN fait appliquer le RAA. Cela fait six ans que l'IPC et la BC s'attendent à une réponse par rapport à cette obligation contractuelle. Comment et quand le Conseil pourra-t-il intervenir pour se concentrer sur la mise en œuvre et l'application de cette obligation contractuelle existante ?

MATTHEW SHEARS :

Est-ce que Goran peut répondre ?

GORAN MARBY :

Oui. Cela fait six ans que nous essayons de faire de sorte que cette obligation fonctionne. Il semblerait que l'un des problèmes est que les systèmes d'adresse ne fonctionnent pas comme prévu. Malgré des efforts, y compris les différentes manières d'essayer de considérer les différents systèmes, il se pourrait que le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni soient les seuls pays à utiliser un système d'adressage commun.

Nous avons beaucoup travaillé, et nous avons rencontré énormément de difficultés pour le faire, et vous le savez bien. Et moi-même, j'ai un parcours différent. J'étais l'un des fondateurs de l'entité des régulateurs européens des services postaux, qui est également représentée au sein de l'UPU, et je sais bien qu'il est difficile de mettre

en œuvre des systèmes qui ne sont pas communs partout dans le monde.

Je demanderai à Cyrus de m'aider à répondre au reste de votre question. Vous êtes là ?

CYRUS NAMAZI :

Vous m'entendez ? Très bien. Merci, Goran, et merci, Jennifer, de poser cette question.

C'est vrai, cela fait quelques années qu'on travaille dessus. D'ailleurs, vous savez particulièrement, parce que vous étiez responsable de service particulier lorsque vous avez travaillé pour l'organisation. Mais en fait, on n'a toujours pas trouvé de solution qui soit technique et commercialement applicable et acceptable pour les deux parties, à savoir l'organisation ICANN et les bureaux d'enregistrement.

C'est pourquoi nous avons décidé de concentrer nos ressources sur le reste du travail que nous avons en cours et de mettre cette initiative en attente pendant un certain temps et d'y revenir d'ici un an ou deux pour voir s'il y a de nouvelles solutions disponibles qui nous permettent de respecter les critères contenus dans le RAA.

JENNIFER GORE :

Merci, Cyrus et Goran.

Je voulais dire que, en 2016 et 2017, l'ICANN a publié un RFI qui identifiait différentes solutions faisables et commercialement applicables pour cette question.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Très bien. Merci. C'était en bon débat. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non ? Pas autour de la table ? Nous avons un peu de temps. Je vais céder la parole à Matthew.

MATTHEW SHEARS : Je voulais savoir si les membres du Conseil ont des dernières remarques. Non ? Autrement, merci, tout le monde. Nous allons clore cette séance et vous rendre 10 minutes. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]